

Département du Lot

Mairie LANZAC

Compte rendu de réunion du 06 juin 2017

Date de convocation : 21/06/2017

PRÉSENTS : Mme ROUDIER

Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DIAS DE SOUSA, FOUCHÉ, GARRIGOU,
GONCALVEZ MOURA, IZARD, LEGOFF

ABSENTE: Eliane POIGNET, procuration donnée Mr LEGOFF

Sylvie NICKERT, procuration donnée à Mr GARRIGOU

Josiane GUITOU, procuration donnée à Mme ROUDIER

ABSENTS : Mme FRAYSSE Sandrine et Mr MARIAGE Daniel (excusé)

ORDRE DU JOUR :

- Élection secrétaire de séance,
- Approbation de compte rendu du conseil municipal du 04 mai 2017,
- Délibération fond de caisse pour le camping,
- Gérance ALOUETTE,
- Gestion des boues de la station d'épuration
- Motion de soutien pour les jeux olympiques et paralympiques de 2024
- Aire de baignade naturelle,
- Questions diverses

Élection du secrétaire de séance

Mme Jocelyne ROUDIER est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des personnes présentes.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2017

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibération fond de caisse pour le camping

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire que le régisseur de recettes du camping municipal dispose d'un fond de caisse.

Après concertation avec Monsieur le Receveur Municipal, Monsieur le Maire propose la somme de cent euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Gérance ALOUETTE

Sylvain DELMAS, gérant du restaurant municipal l'Alouette, nous a fait parvenir une lettre nous annonçant qu'il mettait fin à son contrat.

Monsieur le Maire propose donc de lancer des appels à candidatures.

La chambre de commerce du Lot nous propose de nous aider dans nos recherches en envoyant notre proposition dans toutes les chambres de commerce et de métiers de France (à l'exception de la Bretagne) pour un montant de 220 €.

Cette proposition est validée à l'unanimité des personnes présentes.

Gestion des boues de la station d'épuration

Monsieur le Maire nous rappelle que les différentes analyses réalisées par le SATESE concernant les boues de la station d'épuration de Lanzac montrent une présence de cuivre légèrement supérieure aux normes ne permettant pas son épandage. Il rappelle également que nous sommes à la recherche de la cause de cette augmentation de cuivre dans ces boues.

En effet, l'année dernière nous avions 400 mg de CU/kg de matières sèches (mg/kg ms) et cette année, les analyses effectuées font ressortir 1030 mg/kg ms pour une norme maximale de 1000 mg/kg ms pour pouvoir effectuer l'épandage des boues.

Pour faire face à l'été, il s'avère indispensable d'enlever un minimum de 20 m³ de boues. Deux solutions sont envisageables.

- Soit nous faisons appel à un camion-citerne pour enlèvement et traitement de 20 m³ de boues. Le prix serait de 230 € TTC le m³ soit un total de 4600 € TTC ; ce qui nous permettra de passer l'été.
- Soit enlèvement de 45 m³ de boues par traitement avec une mini station installée sur place, pour un coût de 220 € le m³. Cette solution nous permet l'enlèvement d'une plus grande quantité de boues et d'espérer du fait du renouvellement plus important des boues, avoir une qualité de boue retrouvée.

Des analyses complémentaires seront faites de façon régulière par le SYDED afin de s'assurer de l'absence de cuivre à l'arrivée dans le bac de réception.

Si tel était le cas, les nouvelles boues mélangées aux boues restantes donneraient un résultat qui nous permettrait un épandage dans des conditions normales.

Après réflexion, la deuxième solution, (enlèvement et traitement de 45 m³) est votée à l'unanimité.

Motion de soutien pour les jeux olympiques et paralympiques de 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de LANZAC est attachée.

La ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ; au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et l'économie de notre pays.

Afin de soutenir cette candidature, l'AMF (Association des Maires de France) nous demande de prendre une délibération dans ce sens.

La motion de soutien est mise au vote ;

Il en ressort 11 voix pour et 2 abstentions

LANZAC apporte donc son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Aires de baignade naturelle

La commune de Lanzac a reçu en 2015 un courrier de l'Agence Régionale de la Santé nous signalant la présence de baigneurs sur des aires naturelles de baignade.

Un comptage a été effectué, à leur demande, sur ces aires de baignade, durant les mois de juillet et août 2016.

Il s'avère qu'il est de la responsabilité de la municipalité et de Monsieur le Maire d'informer les personnes sur la qualité de l'eau même si ces « espaces baignade » ne sont pas classés comme tels.

Monsieur le Maire va se rapprocher d'autres municipalités pour réfléchir à actions à mener.

Questions diverses

- SITE WEB :
La plate forme de support de notre site Internet ferme à la fin 2017 et n'est pas transposable sur le nouveau support.
Il existe donc 2 solutions :
 - * soit une proposition de refonte avec le même prestataire,
 - * soit faire appel à un autre prestataire afin de mettre en place un nouveau site plus attractif.La commission communication va travailler sur ces 2 possibilités.

- PLUIH : une réunion est prévue le vendredi 23 juin de 9h à 12h avec le bureau d'études.
Toutes les modifications prévues sont lancées, elles seront déposées à la mairie pour avis du public et auprès des personnes associées afin de recueillir leurs éventuelles observations.
Le dossier sera présenté au conseil communautaire de septembre pour approbation.

- SITE DE MERIGOU

Nous avons été informés de la vente du domaine de Méricou. Nous nous sommes rapprochés du mandataire liquidateur afin de vérifier cette information.

En effet, un solde de taxes reste à recouvrer pour notre commune.

La dette a bien été inscrite par les impôts et le règlement se fera après la vente.

- Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est arrivé ;
Une réunion de travail sera prévue ultérieurement.

FIN DE SEANCE A 22h30.